

ENQUÊTE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 AOÛT 2022 – BO 34 2022

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Alexis Nicolas, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Rue Centrale 17, 3963 Crans-Montana ; parc. 84
Enseigne	:	Yuki Lounge Bar & Restaurant
Prestations	:	Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou emporter
Horaires	:	9h – 2h
Début de l'activité	:	20.11.2022
Employeur	:	Yuki Group Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

3963 Crans-Montana, le 26.08.2022

Le Service des Patentes